

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil vingt trois, le six juillet, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, M. Georges DANIEL, M. Jean PASSERIEUX, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, M. Antoine DE VITA, Mme Françoise POCK, Mme Hélène BARATHIEU, Mme Sandrine BERNARD, M. Jean ALBE, M. Guillaume JOUVE.

Étaient absents excusés : Mme Nathalie BESSON, Mme Sylvie DUCLOS, M. Stéphane SOLER, M. Hervé PETITOT.

Étaient absents non excusés : M. Jean-Philippe AUBERT, Mme Christelle POSTEL.

Procurations : Mme Nathalie BESSON en faveur de M. Antoine DE VITA, Mme Sylvie DUCLOS en faveur de Mme Joëlle COLLOCA, M. Stéphane SOLER en faveur de M. Georges DANIEL, M. Hervé PETITOT en faveur de M. Guillaume JOUVE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 13

Secrétaire : M. Antoine DE VITA se propose comme secrétaire de séance.
M. Antoine DE VITA est élu à l'unanimité.

Le procès verbal de la séance du 06 juin 2023 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Procès verbal voté et adopté à l'unanimité.

1) Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (à raison de 30h hebdomadaires) afin de pourvoir au départ en retraite de la personne qui occupait ce poste et ce à compter du 01 septembre 2023.

Madame le Maire demande s'il y a des questions supplémentaires.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

2) Création de six postes d'Adjoint Technique Principal de première classe.

Madame le Maire propose à l'assemblée la création de six postes d'Adjoint Technique Principal de première classe afin de pouvoir faire progresser les agents en place dans leur carrière.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

3) Convention de classification des espaces collectifs lotissement " CINQ SOLS" avec la SAS Foncière BAMA en vue de la rétrocession à la commune de certains équipements communs.

Madame le Maire rappelle qu'un permis d'aménager n° PA 030302 22 RA002 a été accordé à la SAS Foncière BAMA le 27 février 2023 sur les parcelles AL1092, AL579, AL583, AL60 et AL61. Ce projet prévoit des équipements communs pour 22 lots. Le maître d'ouvrage ayant présenté une demande tendant à ce que les équipements communs du lotissement puissent être classés dans la voirie communale, après discussion, la signature d'une convention est soumise à l'accord de l'assemblée en vue de leur prise en charge par la commune après leur achèvement et conformité.

- Voirie (chaussée et trottoirs) Lot B sur le plan joint.

- Éclairages extérieurs Lot B.

- Réserve pour maillage potentiel entre l'opération et le chemin des Cinq Sols Lot C.

La circulation à l'intérieur du lotissement se fera par l'impasse des Romarins. Une délibération en ce sens sera prise ultérieurement afin de classer cet espace dans le domaine public de la commune.

Ce transfert ne prendra effet qu'à l'achèvement des travaux.

Délibération votée et adoptée à la majorité

17 VOTANTS

14 POUR

2 CONTRE

1 ABSTENTION

4) Avenant concernant le marché de l'éclairage public

Madame le Maire rappelle que le marché concernant l'éclairage public a été signé avec l'entreprise INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR.

Que depuis le 31 mai 2023, la société INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR a fusionné avec la société INEO RESEAUX SUD qui reprend le marché sans modifications au contrat.

A la suite de cette réorganisation au sein de la société INEO, un avenant de transfert doit être signé.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

5) Modification du règlement interne du Compte Epargne Temps

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les règles du CET (Compte Épargne Temps) et informe les élus du souhait de la collectivité de faire évoluer les conditions d'utilisation de celui-ci en permettant la monétisation dans le cas d'un départ en retraite et ce, à partir du 01 juin 2023. Le règlement du CET devra être modifié dans ce sens.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

6) Questions diverses

a) Éclairage public : Madame le Maire fait un point d'avancement sur les travaux. Le changement des points lumineux du village sera de 30% fin juillet.

b) Chantier du stade : Après la réalisation du forage, ce sont les travaux de raccordements de la pompe aux aspersionneurs qui débuteront la semaine prochaine. L'installation du dispositif d'arrosage intelligent par sonde interviendra ultérieurement.

c) Sanitaires de l'école primaire : Madame le Maire informe l'assemblée que le permis concernant les travaux sur les blocs sanitaires de l'école a été déposé.

d) Lavoirs de Cannes : Les travaux sur l'édifice se poursuivent, le décaissement est terminé, la pose de la charpente est prévue prochainement ainsi que les joints des murs.

e) Enfouissement des réseaux à Palus : Le chantier concernant l'enfouissement des réseaux sur Palus se termine.

f) La réfection du terrain de boules : Les travaux de l'ensemble sont terminés et les jeux ont été tracés par l'association. Madame le Maire fait lecture d'une lettre du Président Monsieur CHARPAIL Nicolas en remerciement des travaux effectués par la commune sur le terrain.

g) Fibre : L'alimentation des bâtiments communaux en réseaux Fibre est en cours.

h) Contrat d'été : Madame le Maire informe l'assemblée qu'un jeune de la commune intégrera l'équipe des services techniques cet été pendant trois semaines.

i) Mise en situation professionnelle : L'association "PASSE MURAILLE" qui effectue les travaux sur le lavoir de Cannes, permet à son personnel dans le cadre de leur formation, d'intégrer des collectivités par le biais d'une convention. Cette convention est une aide précieuse qui leur permet d'intégrer le milieu professionnel et ainsi de compléter leurs expériences.

Dans cette optique, la commune permettra une intégration du 10 au 13 juillet et du 25 juillet au 04 août 2023.

j) Newsletter : Monsieur Georges DANIEL informe l'assemblée de l'existence de la newsletter. Ce document reprend les faits marquants de la commune. Il encourage chacun à s'inscrire sur le site de la commune pour la recevoir.

k) Horaires d'extinction des luminaires : Suite au passage en horaire d'été et des manifestations qui auront lieu prochainement, un rappel des horaires d'allumage et d'extinction des luminaires sera fait par le biais de Panneau Pocket.

l) Demande d'estimation : Madame le Maire informe l'assemblée que la mairie a demandé une estimation auprès des domaines concernant l'acquisition de la maison actuellement à la vente, place de la Maire.

k) Questions formalisées de Monsieur JOUVE Guillaume :

- **Le projet immobilier concernant le foyer. Information sur le coût (appel d'offre) et délais.**

Madame le Maire rappelle qu'une réunion a eu lieu sur le sujet avec une présentation du projet en présence des élus, des membres de l'association et de l'architecte en charge du projet.

A ce jour, il est difficile de parler de prix, mais c'est un projet qui tournera aux alentours de 800 000 à 1 million d'euros. Nous passerons forcément par un MAPA (Marché à Procédure Adaptée) étant donné les montants. En ce qui concerne les travaux, il y a un temps administratif incompréhensible, études préalables, dépôts de permis, recours, etc... On peut raisonnablement imaginer un démarrage des travaux d'ici 2 ans. Il faut également prendre en compte la recherche de financements pour accompagner le projet.

- **Projet de rénovation de la route d'Avignon** : Madame le Maire rappelle que des points sur l'avancement des travaux sont faits au fur et à mesure des conseils municipaux. Elle confirme que depuis le dernier conseil municipal, le DCE (dossier de consultation des entreprises) a été publié.

- **Problème des occupations tardives du lavoir de Palus - Intervention de la gendarmerie OK mais ce n'est pas suffisant** : Madame le Maire confirme qu'il est préférable de prévenir la gendarmerie en cas de problème et d'envisager un dépôt de plainte si besoin.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 21H50.